



Arriérés de pension alimentaire

Par **galou**, le **25/03/2010** à **19:19**

Bonjour, mon ex-femme me demande les arriérés de pension alimentaire des 5 dernières années. Je suis d'accord pour la payer mais le montant que je lui propose ne lui convient pas soit 90 euros par mois, le montant de la pension réévaluée. Elle me demande 150 euros et me menace d'un huissier. A-t-elle le droit de faire une saisie si je paie quand même 90 euros? Je gagne 1300 euros, ma femme est au chômage et j'ai déjà 2 enfants à charge. Merci de votre aide que j'espère sera rapide car elle me laisse 1 semaine avant la venue de l'huissier